

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 21

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

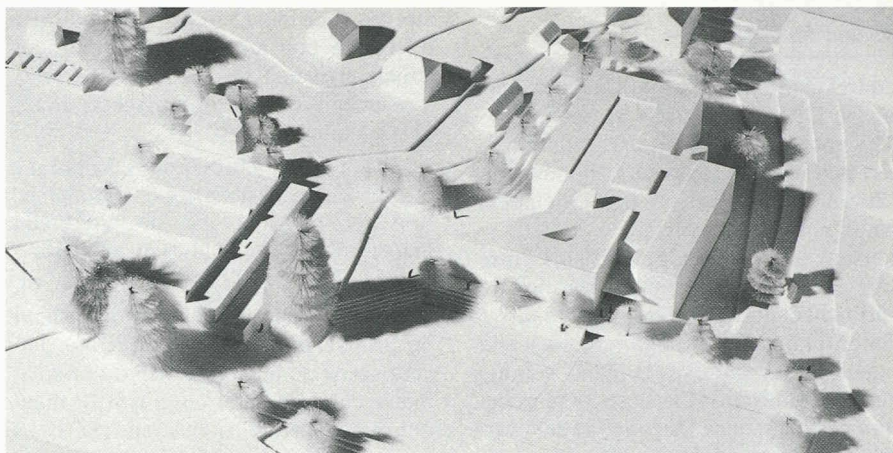
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9e prix (4000 fr.): **Gilliéron et Bosson**, Yverdon; collaborateurs: **B. Gonin, E. Vuataz**

Extrait du rapport du jury

Un ESS actuel devrait trouver un nouveau caractère spécifique échappant à l'organisation «fonctionnaliste» et passe-partout de beaucoup d'écoles de la période des années soixante dont ce projet est encore un exemple. Ce projet ne reconnaît pas les caractéristiques essentielles du site; il se borne à résoudre les contraintes. L'organisation générale du projet n'est qu'efficace et ne suscite pas de critiques essentielles, mais l'ensemble est banal. Les espaces intérieurs de rencontre sont généreusement dimensionnés mais sans ambiance particulière. Le cube vérifié est de 70 671 m³, soit 10,79% inférieur au cube moyen des projets primés; les mouvements de terre sont très importants.

*



Vie de la SIA

Degré d'occupation dans les bureaux d'architectes et d'ingénieurs

Enquête de juillet 1984

Pas de changement fondamental par rapport au printemps 1984

Une question se posait au printemps 1984: Le degré d'occupation dans les bureaux d'architectes et d'ingénieurs va-t-il rester le même ou faut-il craindre une baisse? L'enquête menée en juillet par la SIA ne montre pas de changement; on ne constate pas de recul, mais pas de progression non plus. Depuis une année — abstraction faite de légères variations dues à la saison — une certaine stabilisation se fait sentir.

Des bureaux de plus en plus nombreux accusent des *rentrées*, ainsi qu'un *portefeuille des mandats* constants. Au cours du 2^e trimestre de 1984, cette situation concernait 52% des personnes qui se sont exprimées, contre 49% en avril. Il n'y a que dans le secteur du bâtiment que le nombre de bureaux dans cette situation était inférieur à 50%. Environ un tiers des bureaux d'études du bâtiment et du génie civil est insatisfait des mandats reçus et, par la même occasion, accuse un portefeuille en régression. C'est dans le génie civil que le portefeuille et les rentrées de mandats sont le moins importants. Pourtant, l'effondrement redouté ne s'est pas produit. Les nouvelles valeurs restent en tous les cas inchangées par rapport à l'année précédente. Chez les ingénieurs du génie rural et les géomètres, la situation s'annonce stable (60%), bien que le nombre de ceux qui obtiennent plus de contrats qu'au trimestre précédent soit en diminution constante.

La *réserve de travail exprimée en mois* a légèrement augmenté, passant de 8,6 à 8,8. Cette impulsion positive provient du domaine des ingénieurs en génie rural et des géomètres. Le degré d'occupation des architectes et des ingénieurs civils est resté le même depuis la dernière enquête.

Les *prévisions* pour le trimestre prochain ressemblent fortement à celles de l'enquête d'avril. Ainsi que l'on peut s'y attendre, les pronostics les plus pessimistes concernent les ingénieurs civils. Toutefois, le nombre des personnes qui se sont exprimées négativement n'est nulle part en augmentation.

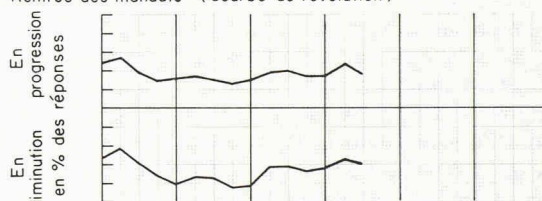
Que la tendance à la consolidation ne soit pas équivalente à une stagnation ou à un pas en arrière, cela résulte du fait que l'*effectif du personnel* restera probablement le même. Manifestement, on ne partage pas, dans le secteur des études, la crainte exprimée ces derniers temps qu'un redimensionnement dans la construction ne soit devenu inévitable.

On doit tenir compte du fait que la majorité des petits et moyens bureaux d'ingénieurs et d'architectes n'exerce qu'une activité restreinte à l'étranger. La concurrence y est actuellement très grande. Ceci concerne en particulier les grandes sociétés d'ingénieurs qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaire à l'étranger.

Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1981

Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Trimestre	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4	1 2 3 4

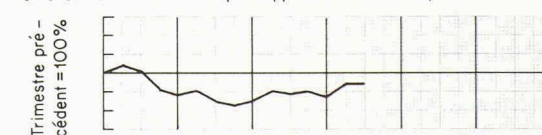
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



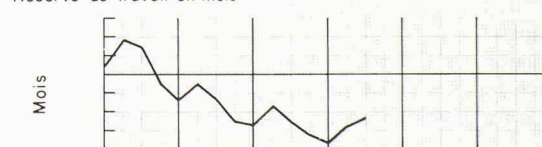
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



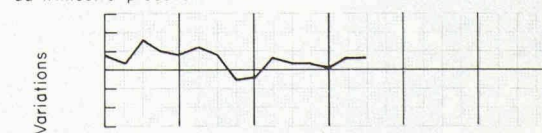
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



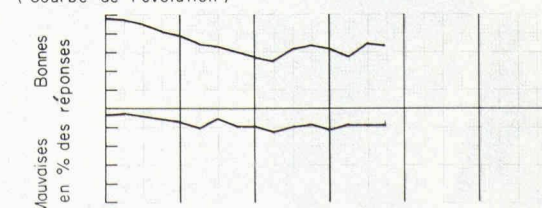
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pourcent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



25 ans du CRB

J'adresse mes félicitations les plus sincères au CRB à l'occasion de ses «noces d'argent», et j'en profite pour le remercier des services rendus à la branche du bâtiment en formant mes meilleurs vœux pour son avenir.

Lorsque la FAS a fondé en 1959 le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment et que la SIA et la Société suisse des entrepreneurs se joignirent à la jeune organisation, en 1961 et 1964, comme autres organisations faïtières, l'approbation des maîtres de l'ouvrage et de diverses organisations professionnelles était assurée. Ce fut un mariage de raison entre les organisations d'ingénieurs et d'architectes et celles d'entrepreneurs, qui, après réflexion et sous la pression du public et des données économiques, a réussi à s'imposer comme sous-tendant une saine collaboration des parties au contrat d'entreprise. On a alors visé à une certaine rationalisation et à un niveau de qualité dans la construction. Ainsi, il avait été prévu que deux fils naîtraient de cette union: le Code des frais de construction, CFC et le Catalogue des articles normalisés, CAN. Le CRB a rempli les exigences attendues malgré les quelques difficultés inhérentes à tout début d'activité et les critiques et railleries provenant des milieux opposés à toute nouveauté. Le Code des frais de construction est né en 1966 à la suite des premières publications de coordination modulaire et c'est en 1967 que parurent les six premiers volumes du catalogue CAN: le mode d'emploi, les travaux de préparation, de perfectionnement et trois cahiers comprenant les travaux des entrepreneurs. Puisque les fils avaient grandi rapidement, à la grande satisfaction des parents, on décida d'avoir deux autres enfants quelques années plus tard: l'enfant adoptif NCS «le système naturel des couleurs» suivi de la norme concernant la construction adaptée aux besoins des handicapés.

A l'occasion de ses noces d'argent, on peut aussi féliciter le CRB de ses enfants, qui se sont développés conformément

aux désirs de leurs parents. Mais puisque même un bon développement ne peut jamais arriver à terme, je me permets d'exaucer quelques vœux vis-à-vis de ces enfants bientôt majeurs.

Le CFC a été bien utilisé dans la pratique et après vingt ans d'existence son application est prescrite par de nombreux maîtres d'ouvrage publics ou privés.

Avec le temps, la règle de conduite suivante s'est imposée: les frais provenant du groupe principal 2 (bâtiments) doivent servir de base au calcul du prix par mètre cube. Malheureusement, il manque encore une indication claire — exception faite du CFC-hôpitaux — concernant le groupe d'attribution principal (2 «Bâtiments», 3 «Installations industrielles» ou 9 «Equipements») des coûts de diverses constructions (bureaux, bâtiments scolaires, etc.). C'est pourquoi il serait bon d'élaborer sous peu un commentaire au CFC en lieu et place des catalogues sur les arts de la construction prévus à l'origine. De cette façon, des notions trop souvent interprétées de manière différente en Suisse (surfaces de plancher, surfaces brutes et nettes de plancher, surface de plancher à louer, etc.) seraient clairement définies en concordance avec l'analyse des coûts de construction et avec la nouvelle version de la norme SIA 116/416.

Dans le catalogue des articles normalisés, CAN, les postes les plus employés sont ceux concernant la maçonnerie, le béton et le béton armé. Les réserves faites en ce qui concerne l'utilisation de textes standards pour les travaux d'installations et une partie des travaux de finition, sont cependant compréhensibles et c'est pourquoi il convient de saluer la révision du CAN juste entamée, visant à une formulation plus utile, économique, coordonnée et conforme aux exigences de l'informatique.

Le *Bauhandbuch*, manuel de la construction, supplément du CAN, peut être considéré comme une prestation particulièrement bien réussie.

Merci aussi au CRB d'avoir élaboré et publié la norme concernant la construction adaptée aux besoins des handicapés;

il ne va pas de soi que le CRB s'occupe d'un tel domaine spécialisé.

Pour terminer, encore un jugement enthousiaste sur le NCS: le «système naturel des couleurs» a été repris par la Suède. C'est une preuve que dans notre société suisse, individualiste et fédéraliste, tout ne doit pas être réinventé. Souhaitons que le NCS trouve à être appliqué largement et le plus vite possible non seulement par les architectes, mais aussi par les fabricants de couleurs et les entrepreneurs.

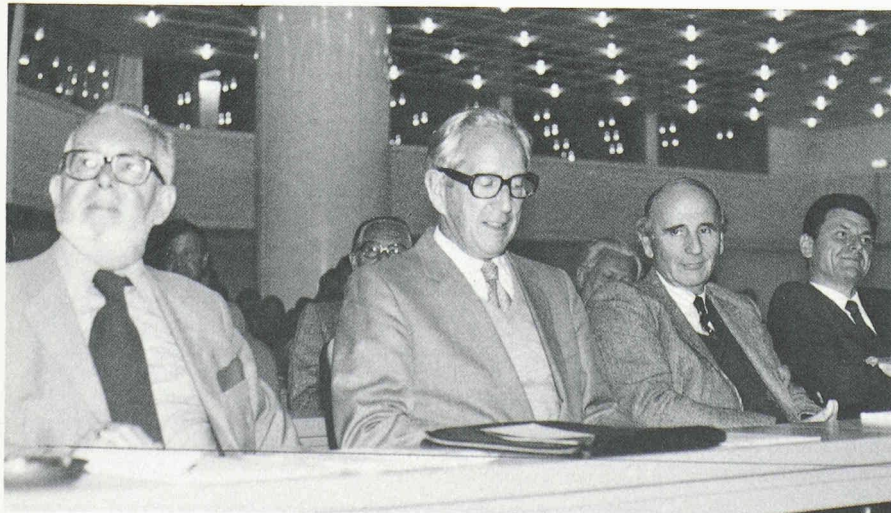
L'apport décisif du CRB ne consiste en effet pas dans le traitement de questions spécifiques; le CRB, avec la Conférence suisse de la construction, représente une des rares institutions au sein desquelles les partenaires se réunissent régulièrement avec la volonté de s'entretenir et d'harmoniser leurs desiderata. Des remerciements tout particuliers adressent aux personnes qui, par leurs idées, leur travail et leur engagement ont contribué au cours de ces vingt-cinq dernières années au développement du CRB:

- professeur Jean-Pierre Vouga, président du CRB 1959-1969;
- Claude Groscurin, président du CRB 1969-1975;
- Hans Hubacher, président a.i. 1975/1976;
- professeur d'Angelo Pozzi, président du CRB 1975-1982;
- Arnaldo Codoni, président du CRB depuis 1983;
- Heinz Joss, directeur commercial depuis 1961.

Il reste à souhaiter que, pour l'avenir, il soit possible au président, Arnaldo Codoni, au Comité et au directeur commercial, ainsi qu'à son équipe, de réaliser avec succès dans le cadre du plan de développement du CRB pour 1985-1990 avant tout la conception d'un système de traitement des données et d'une nouvelle «CAN 2000».

Il ne fait aucun doute que le CRB restera une organisation vivante et créative, et qu'il s'efforcera de répondre à ce qu'attendent de lui les associations faïtières de ses autres membres.

Hans Spitznagel,
architecte SIA.



Les quatre membres d'honneur du CRB: de gauche à droite: prof. J.-P. Vouga, Cl. Groscurin, H. Hubacher, prof. A. Pozzi. (Photo Fr. Neyroud.)